



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) **SERVICE À DOMICILE AVEC DOGS-SITTER57**

N° de Siret : 75403021100017 / Attestation de Secourisme canin / Attestation de connaissances relatives aux animaux d'espèces domestiques (chiens, chats, NAC) validé en certificat de Capacité N° 57-245 /

Assurance multirisque pro: 157228490P001

Nom : Mme LAGUNA ANGELONI-GAENG Laura

Adresse : 2 a chemin de la pinède 57440 ALGRANGE

Tél : 06 59 92 94 79

1. L'entreprise DOGS-SITTER57 s'engage à respecter les présentes conditions générales, ainsi qu'à fournir une prestation de qualité permettant de privilégier le bien-être, la santé, l'hygiène et la sécurité de l'animal. Le Client accepte sans réserve l'intégralité des conditions générales de vente.
2. Une pré-visite au domicile de chaque nouveau client est indispensable et donc obligatoire, afin de le rencontrer et de créer une relation de confiance avec lui et son animal. Cette pré-visite permettra d'évaluer les besoins du client et de prendre connaissance de toutes ses consignes, grâce à un questionnaire d'informations sur l'animal. Pour les visites à domicile un double des clés du logement devra nous être confié le jour de la pré-visite ou plus tard à la charge du client directement à la pension canine Dogs-sitter57 au 2 A chemin de la pinède 57440 Algrange, et sera restitué à la fin de la prestation (les modalités de restitution des clés seront fixées avec le client lors de la pré-visite et écrit sur le contrat, les possibilités de remises des clefs sont: la remise en mains propre directement à la pension canine Dogs-sitter57 ou au domicile du client (avec frais de déplacement) ou la remise dans la boîte au lettre du client à la charge et aux risques du clients). Lors de la pré-visite le contrat sera signé, l'acompte de 50%* de la prestation sera réglée (*hors payement en plusieurs fois sans frais et contrat avec engagement, pour ce dernier un forfait sera demandé pour réserver) et les clés du domicile seront remises à Dogs-sitter57. Pour toute pré-visite ou pour toutes autres rencontres entre la pré-visite et la visite à domicile, celle-ci sera facturé 0,50€/km plus une retenue de 5,00 € à 25,00€. Le tarif de la près-visite varie sur un forfait de 5 à 25€ + 0,50€ /km, celui-ci vous est toujours précisé dans le devis.
3. Pour qu'une réservation soit prise en compte un devis devra être signé par les deux parties avec la mention « bon pour accord » écrit par le client sur le devis, puis prendre connaissance et accepté les conditions générales de vente. La totalité du coût de la prestation devra être versé lors du 1er jour du contrat ou avant, un acompte de 50% sera versé le jour de la près-visite pour réserver le service à domicile, un acompte forfaitaire sera versé le jour de la près-visite pour réserver le service promenade avec ou sans engagement, sans cela aucune date ne sera gardé . Le paiement pourra être effectué en espèces ou virement (pour ce dernier dans les 2 jours suivants la près-visite sous justificatif de virement). Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix donnera lieu à versement par le client d'une pénalité de retard égale à 25% des sommes restant dues, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Sans règlement de réservation Dogs-sitter57 a le droit d'annuler la demande et de ne pas garder de disponibilités demandé à la près-visite au client.
4. Un devis gratuit et sans engagement sera fourni par Dogs-sitter57 dans un premier temps par mail ou par téléphone ou par le bais du formulaire CONTACT du site www.dogs-sitter57.fr. Ce devis est valable pendant 48 heures durant lesquelles Dogs-sitter57 réserve les dates demandées, au-delà et sans devis signé de la mention "bon pour accord" Dogs-sitter57 annule la demande et ne conserve pas les dates demander par le client. Si le devis est accepté, le client devra le retourner signé ou faire part de son accord par mail dans ce délai. Le tarif du devis lui est valable durant 1 mois, à partir de la date d'édition.
5. Lors de la pré-visite, une copie du contrat signé sera rendu au client ou envoyé par e-mail dans les 24H. Il lui sera aussi donné une facture/contrat après règlement, en main propre ou par e-mail. Les conditions générales de service à domicile avec Dogs-sitter57 seront remise une seul fois lors du premier contrat, le client se doit de le conserver pour une durée indéterminée.
6. Taux des pénalités de retard. Pénalités de retard au taux annuel de 25%. Les pénalités de retard sont appliqués dès lors que la première visite du contrat commence et sans que le client ai réglé l'intégralité du solde de la prestation ce même jour de première visite. Le règlement du total du séjour devra être payé pour le jour de l'arrivée de Dogs-sitter57 pour la visite, sans quoi le client se verra refuser le service, ou majoré d'une pénalité de retard de 25% du solde, même si une réservation a été effectuée au préalable et aucun remboursement ne sera possible.
7. Une caution de 50€ vous sera demandé en espèces ou en chèque. Cette caution est obligatoire. Elle peut être utilisée pour une urgence vétérinaire ainsi que le déplacement chez le vétérinaire qui est facturé 0,50€/km + 20€/visite/heure pour Dogs-sitter57 (trajet + temps + attente consultation) sur justificatif du vétérinaire ou pour tous achats/besoin jugé nécessaire par Dogs-sitter57 concernant le ou les animaux ou l'entretien.
8. Les frais de déplacement sont offerts sur la commune d'Algrange. Au-delà, les frais de déplacement seront facturés 0,50€ par kilomètre parcouru, il peuvent être réduit à 0,30€/ km si Dogs-sitter57 le décide.
9. En cas d'annulation avant le contrat (non valable pour les contrat avec engagement) : pour toute annulation de service à domicile l'acompte de réservation (50% du solde du séjour) + près-visite restera acquis à Dogs-sitter57 sauf cause valable : décès de l'animal (obligatoirement présenter le justificatif de décès) sans quoi nous ne pourrons

vous rembourser la réservation du séjour de votre chien. Néanmoins, malgré un décès, un forfait de 35€ sera retenu à la pension pour palier au frais de dossier et de réservation du chien.

10. Dans le cas d'un contrat avec engagement : Le contrat ne pourra se voir modifié après sa signature, et ce pour la bonne organisation du planning de Dogs-sitter57. Si le client n'a pas besoin des services de Dogs-sitter57 à titre exceptionnel (ex: client malade, chien malade, client restant à son domicile etc...) le contrat ne pourra en aucun cas se voir modifié, ni prolongé, ni remboursé. Toute annulation de la part du client sera perdue et non remplaçable.
11. Dogs-sitter57 s'engage à la plus grande confidentialité concernant l'identité et le domicile du client. Ces informations ne seront pas indiquées sur le double des clés confiées. Dogs-sitter57 s'engage à ne violer en aucune manière et à aucun moment la vie privée du propriétaire, et à n'effectuer que des actions propres à son travail; à ne mettre en aucune manière l'animal ou les animaux confiés à sa garde en danger et à s'en tenir à ses tarifs fixés avant le début de la prestation, notamment lors de la pré-visite; à restituer les clés selon le choix du client (boîte aux lettres ou en mains propres).
- 12. Le client s'engage à mettre à disposition de Dogs-sitter57 :**
 - le carnet de vaccination de son animal domestique mis à jour et le numéro d'identification, s'il en possède un.
 - la nourriture (croquettes, boîtes alimentaires, friandises) en quantité nécessaire.
 - une caisse de transport (dans le cas où l'animal devrait être emmené chez le vétérinaire), sans quoi cela pourrait retarder l'urgence vétérinaire.
 - une serviette, pour les chiens après leurs sorties.
 - le matériel nécessaire à la bonne tenue de l'animal, ex: pour les chiens veuillez vérifier le matériel d'attache pour la promenade (harnais/laisse/collier etc...)
 - produits d'entretiens
 - le ou les bac(s) à litière + litière en quantité suffisante (pour les chats et/ou NACs).
 - un double de clés ainsi que tous les codes d'accès du logement.
 - le client s'engage à rembourser les éventuels frais supplémentaires causés au cours de la prestation dans les 48H après la dernière visite du contrat. Dogs-sitter57 l'aura averti et s'engage à présenter les justificatifs correspondants afin d'être remboursé.
 - à laisser un mail ou un SMS à Dogs-sitter57 pour l'informer de son départ et de son bon retour à la maison.
13. Le risque de perdre la ou les clef(s) du logement existe, néanmoins Dogs-sitter57 s'engage à en rembourser la perte (de la ou les clef(s) ou du badge d'alarme uniquement) et assure à son client que celle-ci soient toujours sur le trousseau de Dogs-sitter57, celui-ci étant notifié de la mention "Des animaux sont en danger ! si vous trouvez ce trousseau il faut vite le retourner à son propriétaire, les clés correspondent à des animaux seuls et enfermés qui ont besoin de mes soins. 0659929479"
14. Le client s'engage à signer la convention de mise à disposition d'un trousseau de clés à durée déterminée à chaque remise de clef ou indéterminée au premier contrat.
15. Logement avec alarme : Le logement sera remis sous alarme à la demande du client. Dogs-sitter57 n'est pas responsable si l'alarme venait à se déclencher par inadvertance, ou si celle-ci est défectueuse, Dogs-sitter57 en informera immédiatement le client.
16. Aucune pièce du logement ni aucun objet autres que ceux nécessaires à la réalisation de la prestation ne seront utilisés. Dogs-sitter57 ne pourra être tenu responsable de vol, détérioration ou casse.
17. Tout problème ou anomalie constaté au domicile du client durant son absence lui sera immédiatement signalé.
18. Le client pourra bien entendu nous contacter aussi souvent qu'il le souhaite par téléphone, sms ou e-mail, pour avoir des nouvelles de son animal et de son logement, dans les heures d'ouverture de la pension (10h- 17h30).
19. Il est également important de souligner que la garde à domicile de vos animaux peut comprendre des tâches d'entretien de votre logement (relève du courrier, jardinage, arrosage, léger ménage des animaux...). En effet, la priorité de Dogs-sitter57 est de s'assurer du bien-être de votre compagnon, néanmoins si le temps le lui permet (et suivant le contrat choisi par le client) Dogs-sitter57 pourra assurer les tâches hors animaux demander par son client, celle-ci doivent être OBLIGATOIREMENT notifiées dans le contrat, et au besoin un supplément suivant la demande.
20. Les soins ou traitements médicaux éventuels seront administrés uniquement sur ordonnance du vétérinaire, et sous l'entière responsabilité du client. Avant de nous confier votre animal, le propriétaire s'engage à avertir Dogs-sitter57 des éventuels problèmes de santé (maladies, allergies...), problème caractérisés ou traitements vétérinaires propres à l'animal. Si votre animal est malade avant le service à domicile, le traitement pourra être administré par nos soins selon prescription vétérinaire et ordonnance OBLIGATOIRE de chaque traitement du vétérinaire. Administration médicaments : Pour toute administration de médicaments par voie orale chez le chien ou le chat une barre d'OBSERVANCE sera facturée. 1 barre = Administration de 10 comprimés. * = 4,00€ hormis si le propriétaire a un préalable prévu pour Dogs-sitter57 de quoi administrer le comprimé à l'animal en quantité et qualité suffisante. Prix/ Barre. L'acte sera lui aussi facturé en fonction. Cela peut être en supplément après le retour du client auquel cas celui-ci aura 48H pour le régler.
21. Dogs-sitter57 se réserve le droit de ne pas manipuler directement l'animal s'il s'avère dangereux. En aucun cas Dogs-sitter57 ne peut être tenue responsable en cas de blessures, maladies, décès de l'animal durant son service à domicile ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins ou administration de médicaments.



22. Dogs-sitter57 se réserve le droit de refuser une prestation pour un animal dont le statut médical impliquerait des soins médicaux lourds et ce malgré une réservation.
23. Le propriétaire donne droit (par ce règlement signé) à Dogs-sitter57 de faire procéder aux soins estimés nécessaires par elle même ainsi que par le docteur vétérinaire agréé à la pension canine Dogs-sitter57 à savoir : Dr SCHILL ÉMILIE 22 rue Paul Albert 57100 Thionville. ou la clinique ALVETIA de Thionville. Les frais découlant de ces soins (ainsi que le supplément « Taxi animalier ») devront être remboursés par le client avant la remise des clefs du logement sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.
24. L'alimentation, la litière et les médicaments sont à la charge du client. Des quantités suffisantes pour toute la durée de son absence (et un peut plus) devront être prévues et mises à la disposition de Dogs-sitter57. Si ce n'est pas le cas, les frais d'achat et de déplacements seront ajoutés à la facture et devront être remboursés par le client avant la remise des clefs du logement ou 48H après la dernière visite sur présentation des justificatifs d'achat et de déplacement.
25. En cas d'absence prolongée, le client s'engage à en avertir Dogs-sitter57 le plus tôt possible ou au minimum avant la dernière visite prévu par le contrat initial. Dogs-sitter57 s'engage à assurer la prestation prévue jusqu'au retour du client. Les horaires de passage prévus lors de la pré-visite pourront néanmoins être modifiés en fonction de nos disponibilités. Les frais occasionnés (prestations supplémentaires et achats éventuels) seront ajoutés à la facture et devront être remboursés par le client avant la remise des clefs du logement sur présentation des justificatifs. Le prix du contrat initial sera alors majoré de 25% pour les visites supplémentaire non prévu.
26. En cas de maladie de l'animal, de blessures ou autres problèmes anormaux apparus durant la prestation, Dogs-sitter57 s'engage à en informer le client immédiatement. En cas d'urgence, le client autorise Dogs-sitter57 à transporter l'animal chez son vétérinaire habituel ou le vétérinaire agréé ou le plus proche dans son véhicule personnel.
27. En ultime recours, et si le client n'est pas joignable, celui-ci autorise le vétérinaire à euthanasier l'animal si cet acte est la seule alternative aux souffrances subies, sous avis vétérinaire. En cas de décès de l'animal, Dogs-sitter57 s'engage à respecter la volonté du client si celui-ci à pu avertir Dogs-sitter57 suffisamment tôt. Dans le cas où Dogs-sitter57 n'a pas de nouvelle du client et de sa volonté, Dogs-sitter57 s'engage à incinéré l'animal en collectivité chez le vétérinaire. Les frais ainsi que les frais vétérinaires engagés seront à la charge du client, qui s'engage à rembourser Dogs-sitter57 dès la présentation des justificatifs.
28. Dogs-sitter57 n'est en aucun cas responsable de quoique ce soit pour un animal ayant accès au extérieurs (notamment les chats). En cas de fugue d'un animal lorsque celui-ci avait le droit de sortir, ou en cas de décès accidentel ne mettant pas en cause notre responsabilité, le client renonce à toute poursuite à l'encontre de Dogs-sitter57. Dogs-sitter57 n'est en aucun cas responsable des clôtures du jardin / terrain des clients.
29. Une assurance Responsabilité Civile Professionnelle a été souscrite par Dogs-sitter57, cependant Dogs-sitter57 dégage sa responsabilité à l'égard des dommages matériels infligés par l'animal au domicile du client si toutes les consignes ont été respectées.
30. Dogs-sitter57 ne saurait être tenu pour responsable d'un retard ou d'un défaut d'exécution de la prestation prévue lorsque ce retard ou ce défaut résulte, notamment, de la survenance d'un cas de force majeure, du fait d'une intempérie, du fait d'un tiers, du fait de l'administration ou du fait du ou d'un autre client ou d'une urgence.
31. Pour des raisons de sécurité, les promenades se font exclusivement* en laisse ou en longe. Les animaux doivent être sociables et non dangereux. Si le client ne fournit aucune laisse ou longe ou que celles-ci sont dégradé et que Dogs-sitter57 estime qu'il y à un risque, Dogs-sitter57 se réserve le droit d'acheter le matériel nécessaire au bon fonctionnement du service à domicile et/ou de la promenade, ou d'annuler cette dernière. Matériel qui sera facturé en plus au client et devront être remboursés par le client avant la remise des clefs du logement sur présentation des justificatifs. *hors accord exceptionnel écrits du propriétaire avec accord de Dogs-sitter57, en aucun cas nous ne seront responsable d'une fugue ou d'un accident.
32. Dogs-sitter57 s'engage à nettoyer et désinfecter les cages de transport utilisées entre chaque prestation.
33. Concernant les visites à domicile pour les chiens, 2 visites par jour seront obligatoires (minimum) afin de pouvoir satisfaire leurs besoins naturels sauf pour le service promenade et de 3 visites minimum pour un chien de -de 6 mois.
34. Si le client a recourt à plusieurs personnes, autre que Dogs-sitter57,(ex : femme de ménage, amis, voisins etc...) pour le gardiennage et les promenades ou l'accès à l'habitation, celui-ci dégage Dogs-sitter57 de toutes responsabilités lorsque les personnes gardent et/ou promènent les animaux. Si un dommage survient lors du gardiennage et des promenades en dehors des horaires de garde et/ ou promenades, celui-ci ne saurait être imputable à Dogs-sitter57.
35. Dogs-sitter57 se dégage de toutes responsabilités si une tierce personne garde et/ou promène l'animal durant la période de gardiennage et/ou de promenade. Dogs-sitter57 peut également renoncer au contrat si elle le souhaite sans préavis.

36. Dogs-sitter57 s'accorde le droit de refuser toute demande de prestation allant à l'encontre de la santé ou du bien-être des animaux.
37. Toutes les prestations seront réalisées entre 8h00 et 21h00. Les horaires indiqués (à titre d'indication dans le contrat ou devis) peuvent sans préavis être modifiés par Dogs-sitter57.
38. Dogs-sitter57 ne s'engage jamais sur un temps minimum / Max de visite hormis pour les contrats de promenades à domicile, pour cause cela est en fonction de la charge de travail de chaque service et de chaque besoin de chaque animal.
39. Il est OBLIGATOIRE d'avertir Dogs-sitter57 d'un dispositif de vidéo surveillance, vidéo d'enregistrement etc... au vu du droit d'être filmé, sans en avoir été prévenu au préalable et au minimum à la prè-visite Dogs-sitter57 peut refuser le contrat et l'annulé sans préavis. Auquel cas Dogs-sitter57 peut débrancher le dispositif ou le cacher lors de sa visite si elle le souhaite, et ceux sans en avertir le client.
40. Un supplément de 25% sera appliqué les jours fériés, samedi et dimanche, ainsi que sur les prestations réalisées la période scolaire de Noël et Nouvel an et les rajouts de visite en urgence. Pour les prestations de Taxi Animalier ce supplément sera également appliqué.
41. Sans réservation le séjour est obligatoirement majoré de 25% (Ex : demande en urgence moins de 48h avant la visite)
42. L'animal ne devra pas montrer de signe d'agressivité envers l'Homme ou ces congénères, sinon la promenade ou le service ce fera muselé concernant le chien ou sans contact direct avec Dogs-sitter57 concernant le chat, les Nacs etc..
43. La responsable, Mme LAGUNA ANGELONI-GAENG Laura autorise son époux Mr LAGUNA Bryan ainsi que sa mère Mme ROLLINGER Marisa et sa remplaçante officielle Mlle GAENG Fanny à la seconder, la remplacer (le cas échéant), sans forcément en prévenir son client.
44. Pour des raisons de sécurité, Mme LAGUNA ANGELONI-GAENG Laura peut-être accompagnée par un membre de sa famille, sans forcément en prévenir son client.
45. Autres animaux (Equin, bovins, poules etc...) un devis sera effectué sur mesure et en fonction de la charge de travail.
46. Les tarifs sont valables pour un animal (sauf Nac). Pour un chien supplémentaire: 3€ de plus/visite, pour un chat supplémentaire : 2€ de plus/visite .
47. NAC : Les tarifs sont valables dans un même logement (ex: une cage = 3 hamster, une volière = 3 Canaries etc...) : pour 3 rongeurs, 1 lapin, 3 oiseaux de petite espèce (ex: Canaries), 2 oiseaux de moyenne espèce (ex: Perruche), 1 oiseau de grande espèce (ex: Perroquet), 1 vivarium de moins de 5 animaux. Pour un animal supplémentaire : de 1 € à 5 € de plus/visite en fonction de la charge de travail supplémentaire.
48. Dans l'impossibilité de Dogs-sitter57 d'honorer sa prestation, le client sera prévenu avant le début de la prestation et sera intégralement remboursé hors prè-visite.
49. Pour un souci de bien être animal, le service à domicile pour chats d'intérieurs deviendra obligatoire à une visite par jour minimum. De plus la dernière visite devra se faire maximum 24h avant le retour des propriétaires sur le lieu de prestation pour pouvoir rendre un logement propre et correcte comme nous avons pour habitude de le faire. Se suivra de photos à l'arrivée du premier service et au départ pour pouvoir justifier de nos actes et de notre travail en cas de litiges.

Autorisation de reproduction et de représentation photographique :

Je soussigné : _____ propriétaire de l'animal ou des animaux gardés ou promenés par Mme LAGUNA ANGELONI-GAENG Laura, autorise cette dernière à photographier mon ou mes animaux(nom des animaux): _____

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Mme LAGUNA ANGELONI-GAENG Laura à fixer, reproduire et communiquer au public des photographies prises dans le cadre de la pension de l'animal. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par Mme LAGUNA ANGELONI-GAENG Laura ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extrait et notamment : Presse, exposition, publicité, projection publique, concours, carte de visite, flyer, site internet etc..... Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit de procéder à une exploitation des photographies dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autres exploitations préjudiciables.

Autorisation de pratiquer les premiers soins d'urgence, ou soins liés au secourisme canin :

La fédération nationale des Maîtres-chiens sauveteurs aquatiques déclare que Mme Angeloni-Gaeng Laura a participé à la formation de secourisme canin et qu'elle a reçu une attestation de secourisme canin le 16 février 2013.

Je soussigné : _____ propriétaire de ou des animaux en garde chez Mme Angeloni-Gaeng Laura, autorise cette dernière à prodiguer les premiers soins nécessaires en cas de problèmes avec mon ou mes chiens: nom des animaux: _____

_____ en attendant un avis vétérinaire si cela est nécessaire. Mme Angeloni-Gaeng Laura peut être amenée à prodiguer des soins ne nécessitant pas une visite vétérinaire (ex: Petits bobos, bandage, griffe éraflé, petite plaie etc...). Tous les frais en découlant sont à rembourser dans l'intégralité au départ du chien de la pension.

JE SOUSSIGNE(E) : _____

propriétaire de ou des animaux en garde avec le service à domicile Dogs-sitter57 et être le client et déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions du règlement INITIAL avant de laisser mon ou mes animaux en garde. Le présent règlement peut se voir modifié sans délais, le règlement modifié et à jour sera affichée et consultable sur le site internet de la pension : www.dogs-sitter57.fr. Le règlement même avec avenant et ou modification sera applicable à tous clients ayant signé le règlement initial.

Règlement initial en date du 1/12/2017.

Les horaires de la pension peuvent variés en fonction des besoins et urgences de Dogs-sitter57 (ex : fermeture anticipée, changement d'horaires)

Fait à _____ le : ____/____/____ en double exemplaires,

Signature de Dogs-sitter57 :

SIGNATURE du propriétaire de ou des animaux en garde chez Dogs-sitter57, SUIVI DE LA MENTION LU ET APPROUVE :